

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Réunion régionale des experts sur l'harmonisation des procédures en Méditerranée conformément à la Convention internationale de 2004 sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast et des sédiments des navires

REMPEC/WG.54/INF.1  
27 février 2023  
Original : anglais

Kappara, Malte, 22-23 mars 2023

**Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour**

**Liste des documents**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## **LISTE DES DOCUMENTS**

### **DOCUMENTS DE TRAVAIL**

REMPEC/WG.54/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire
REMPEC/WG.54/1/1	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'emploi du temps
REMPEC/WG.54/2	Projet révisé de procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention BWM en Méditerranée
REMPEC/WG.54/WP.1	Projet de conclusions et recommandations
REMPEC/WG.54/4	Rapport de la réunion

### **DOCUMENTS D'INFORMATION**

REMPEC/WG.54/INF.1	Liste des documents
REMPEC/WG.54/J/1	Liste provisoire des participants
REMPEC/WG.54/INF.2	Liste des participants
REMPEC/WG.54/INF.3	Compilation of the feedback and comments received on the revised draft harmonised regional procedures for the uniform implementation of the BWM Convention in the Mediterranean (anglais uniquement)
REMPEC/WG.54/INF.4	Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027)
REMPEC/WG.54/INF.5	BWM.2/Circ.35. Communication du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC): Dispositions harmonisées appliquées sur une base volontaire pour le renouvellement des eaux de ballast en mer méditerranée
REMPEC/WG.54/INF.6	BWM.2/Circ.39. Communication reçue de l'Administration croate: Orientations générales sur l'application provisoire volontaire de la norme de renouvellement des eaux de ballast D-1 par les navires exploités entre la mer Méditerranée et l'Atlantique Nord-Est et / ou la mer Baltique